



Réclamation d'une somme par une société de crédit

Par **voisinnicolette**, le **26/10/2015** à **22:37**

bonjour, la société de crédit a reçu par le notaire un remboursement anticipé de mon crédit à la suite de la vente de ma maison - or, aujourd'hui il n'arrête pas de m'appeler au téléphone pour me réclamer une somme car pour eux le crédit n'est pas remboursé entièrement - Je ne comprends pas leur demande, s'ils se sont trompés dans la somme réclamée, dois je vraiment rembourser le montant demandé par la société de crédit ! ils parlent dans une lettre de déchéance du terme, qu'est ce donc et dois je prendre peur ! sachant que la somme réclamée ne représente même pas une échéance, ce montant se trouve être inférieur! merci pour votre aide sincères salutations xxxxxxxxx

Par **Tisuisse**, le **27/10/2015** à **10:59**

Bonjour,

Donnez vos lettres au notaire. Si cette société insiste par téléphone, demandez-leur d'arrêter leurs appels faute de quoi vous déposerez plainte pour tentative d'escroquerie et d'extorsion de fonds. Si, comme je le pense, vous avez à faire à une officine de recouvrement, ils cesseront leurs appels. Voyez le dossier en en-tête de ce forum, consacré à ces officines.

Par **voisinnicolette**, le **27/10/2015** à **13:36**

bonjour et merci pour votre réponse - il ne s'agit pas d'une officine de recouvrement mais la société de crédit (société CREATIS) par l'intermédiaire de son service juridique qui nous réclame cette somme - cela change t il quelque chose ? merci pour votre aide ! Cordialement
Nicole VOISIN